



Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

**Vademecum – dernier compte-rendu d'exécution sur l'évaluation
au 30 juin 2012**

AP1 - AP2 - AP3 - AP4 - APDOM1 - APDOM2 - APQT - HAP

Note préliminaire importante :

Conformément à la convention relative à votre expérimentation, le versement de l'avant-dernière tranche de subvention est subordonné à la remise d'un compte-rendu d'exécution. La qualité des informations produites, notamment celles concernant l'emploi des crédits versés par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, est indispensable pour vérifier que l'exécution de l'expérimentation est conforme aux termes de la convention ou que, le cas échéant, des ajustements doivent être effectués sur ladite convention.

Les évaluateurs soumis à la remise de ce compte-rendu pour le premier semestre 2012 sont ceux dont la convention se termine entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2012.

Le cadre du rapport final sera transmis aux évaluateurs non concernés par la remise du compte-rendu d'exécution.

Pour mémoire, le rapport final doit être remis dans les 3 mois suivant la fin de la convention.

Ce document a vocation à rappeler la façon dont le compte-rendu d'exécution devra être rédigé par l'évaluateur du projet. Vous trouverez ici le détail du remplissage attendu en termes d'éléments financiers.

Le porteur de projet doit rédiger un rapport similaire.

Ce compte-rendu doit rendre compte de la réalisation du protocole d'évaluation prévu par la convention, et de la capacité du protocole mis en œuvre à atteindre les objectifs initialement fixés. **Etant donné qu'il s'agit du dernier compte-rendu d'exécution, il est centré sur la collecte de données mise en place au cours de toute la durée de l'évaluation.**

Les autres informations contenues dans ce rapport (notamment les informations financières) concerneront le premier semestre 2012, c'est-à-dire la période écoulée depuis le dernier compte-rendu d'exécution (qui portait sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012). Les éléments antérieurs pourront être rappelés afin de faciliter la compréhension de la situation présente.

Ce compte-rendu d'exécution ne sera pas rendu public.

Le compte-rendu présentera une longueur maximale de 10 pages et ne comprendra pas d'annexes.

Si vous souhaitez nous faire parvenir des documents annexes (rapports, compte-rendu de comité de pilotage, supports de communication écrits ou électroniques, etc.) merci de le faire soit par courrier, soit par courriel à l'adresse fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr, en précisant en objet votre numéro de projet (APX_XXX, APDOMX_XX, HAP_XXX, etc.).

Le compte-rendu d'exécution devra être un document rédigé et ne pourra pas consister en une liste d'informations brutes. Chacune des informations rapportées dans ce document devra être expliquée et justifiée de façon claire.

Le compte-rendu d'exécution doit obligatoirement être déposé en ligne sur l'extranet du site www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse, avant le 31 juillet 2012, grâce aux codes d'accès qui vous ont été précédemment communiqués.

Le fichier ZIP comportera les documents suivants :

- le compte rendu d'exécution signé par l'autorité compétente en format PDF, selon le nommage suivant « APX_XXX-CRE-EVA-S1_2012 » *(ce sera également le nom du fichier ZIP que vous aurez créé)*
- l'annexe 1 relative au budget en format excel, selon le nommage suivant « APX_XXX_Annexe 1 – CRE-EVA – S1_2012 »

(les X correspondants au numéro d'appel à projets et au numéro du projet).

La trame de ce compte-rendu vous a été communiquée par courriel. Elle est également téléchargeable sur l'extranet du FEJ. La trame détaille les attentes en termes de remplissage en italique, qui seront supprimées par l'évaluateur lors du remplissage. Cette trame doit être respectée. En voici le plan :

- I/ Rappel des objectifs de l'évaluation**
- II/ Difficultés rencontrées lors des six derniers mois**
- III/ Collecte de données réalisée sur l'ensemble de l'évaluation**
 - a. Questionnaires
 - b. Entretiens individuels
 - c. Entretiens collectifs
 - d. Analyse documentaire
 - e. Observation directe
 - f. Observation participante
 - g. Autre(s) outil(s)
- IV/ Calendrier des six derniers mois et calendrier à venir**
- V/ Facteurs de coûts et aspects budgétaires**
 - a. Tableau de synthèse au 30 juin 2012
 - b. Précisions sur l'utilisation de la subvention
 - c. Commentaires et explications sur l'exécution 2012
- VI/ Partage d'information et autres commentaires**

Les aspects financiers (partie V/) doivent être remplis comme suit :

Remplir l'annexe 1 ci-jointe relative aux facteurs de coûts et aspects budgétaires.

Premier onglet :

Dans le premier tableau relatif au bilan de l'exécution financière au 30 juin 2012, pour ce qui concerne les charges, il faut reporter, dans la colonne « prévision », le montant des dépenses prévues (ne pas se limiter aux seules têtes de chapitres) tels que figurant en annexe financière de la convention. En regard, dans la colonne « réalisation », il faut reporter le montant des dépenses effectives (engagées et/ou payées) au 30 juin 2012. Pour ce qui concerne les produits, indiquer dans la colonne « prévision » les montants figurant en annexe à la convention, et dans la colonne « réalisation », reporter les montants des recettes effectives au 30 juin 2012.

Deuxième onglet :

Afin d'avoir une vision claire sur l'utilisation de la subvention du FEJ, renseigner le deuxième tableau synthétique en indiquant les postes de dépenses en charges directes et indirectes concernés par la subvention FEJ. Ne renseigner que les cases blanches (les cases grises comportant des formules de calcul) concernant :

- les postes de dépenses
- le montant de la part de subvention pour 2012 prévu sur ces postes
- le montant effectivement dépensé pour chacun des postes.

Dans la partie « commentaires et explications sur l'exécution au 30 juin 2012 » située dans la trame du compte-rendu d'exécution, une explication rédigée permettra de lire ces chiffres de façon éclairée en mettant en lumière les facteurs de coûts et d'explicitier les éventuels écarts entre prévision et exécution.

Cette rubrique devra de manière générale aborder les dépenses effectuées pour l'évaluation depuis le démarrage de l'expérimentation, ainsi que les prévisions de dépenses pour la suite de l'évaluation. Il est impératif d'alerter sur d'éventuelles difficultés rencontrées ou pressenties.

Les points suivants pourront également faire l'objet d'une description particulière permettant d'expliquer les chiffres reportés dans le tableau, si cela s'avère pertinent :

- variations éventuelles du budget alloué à l'évaluation depuis la version initiale ;
- causes de ces variations ;
- conséquences en termes de contenu de l'évaluation ;
- solutions proposées ou effectivement mises en œuvre ;
- recrutement éventuel d'une personne dédiée spécifiquement à l'évaluation du projet.